

No. 16

DECRET

**DECLARATION DE CATASTROPHE NATURELLE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE L'ESSEX**

**ATTENDU QUE**, le 27 avril 2011 et par la suite, de graves tempêtes accompagnées de pluies et de vents violents, ont perturbé les transports et services publics vitaux, menacé la santé publique et les systèmes de sécurité publics de la circonscription de l'Essex ; et

**ATTENDU QUE**, cet évènement a provoqué des inondations massives, des coupures d'électricité, des dégâts routiers et aux autres infrastructures publiques, aux habitations et entreprises, endommagé les propriétés privées et publiques, et continueront à représenter une menace pour la santé et la sécurité publique ;

**EN CONSEQUENCE**, je soussigné, Andrew M. Cuomo, Gouverneur de l'Etat de New York, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Constitution et les lois de l'Etat de New York, estime par les présentes qu'une catastrophe naturelle s'est produite, à laquelle les gouvernements locaux concernés sont incapables de répondre de façon adéquate. Ainsi, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Constitution de l'Etat de New York et la Section 28 de l'Article 2-B de la Loi Exécutive, je déclare par les présentes un état d'urgence pour catastrophe naturelle à effet du 29 avril 2011 dans les frontières territoriales de la circonscription de l'Essex.

**DE PLUS**, en vertu de la Section 29 de l'Article 2-B de la Loi Exécutive, je préside à la mise en oeuvre du Plan de préparation aux catastrophes de l'Etat et autorise, à effet du 28 avril 2011, le Bureau de la Gestion des Urgences de l'Etat, le Ministère de la Santé, le Ministère des Transports, la Police de l'Etat, le Département de la Protection de l'Environnement, le Département d'Etat de la Surveillance communautaire et des Services correctionnels, la Commission sur la Fonction publique, le Bureau de la Prévention et du Contrôle des Incendies, le Bureau de la Protection des Parcs naturels, historiques et récréatifs, le Bureau des Services Généraux, la Croix Rouge Américaine, et d'autres agences publiques si nécessaire, à prendre les mesures appropriées pour protéger la propriété de l'Etat et assister les gouvernements locaux et les personnes touchés, à répondre et à se remettre de cette catastrophe, et à fournir toute autre assistance nécessaire pour protéger la santé et la sécurité publiques.

**DE PLUS**, j'ai désigné Andrew X. Feeney, Directeur du Bureau de la Gestion des états d'urgence de l'Etat, Officier de Coordination de l'Etat pour cette catastrophe.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature et le sceau de  
l'Etat dans la ville d'Albany le vingt-neuf avril  
de l'année deux mille onze.

PAR LE GOUVERNEUR

Secrétaire du Gouverneur